



ADDITIFS AUX REGLES DE SELECTION

**Patinage Artistique
Danse sur Glace**

Saison 2024/2025

(Document validé par le BE du 17/07/2024)



Compétitions concernées par cet additif :

PATINAGE ARTISTIQUE ET DANSE SUR GLACE

Table des matières

I	LES MASTERS.....	3
II	CHAMPIONNATS DE FRANCE ELITES	7
III	COMPETITIONS INTERNATIONALES.....	9
IV	GRAND PRIX JUNIOR	13
V	GRAND-PRIX SENIOR.....	17
VI	CHAMPIONNATS DU MONDE JUNIOR.....	18
VII	CHAMPIONNATS D'EUROPE	20
VIII	CHAMPIONNATS DU MONDE.....	24
IX	JEUX MONDIAUX UNIVERSITAIRES	26
X	FESTIVAL OLYMPIQUE DE LA JEUNESSE EUROPEENNE.....	27



I - LES MASTERS

Objectif :

La participation aux Masters est **obligatoire**, sauf dérogation exceptionnelle délivrée par le DTN.

Dates

Du 26 au 28 septembre 2024 à VILLARD DE LANS.

Critères d'âge :

Basés sur les règles générales de l'ISU 2024.

Principes de sélection : cf. Règles Générales de Sélection.

Conditions et Critères de Participation :

➤ **En PATINAGE ARTISTIQUE :**

- **Pour la catégorie SENIOR :**

✓ Être inscrit sur la liste des sportifs de haut niveau dans les catégories « Relève », « Senior » ou « Elites » au 1^{er} juillet 2024.

ou

✓ Les athlètes sélectionnés et remplaçants aux Grand-Prix Senior de la saison en cours ou en cas d'annulation de la série des GP, les athlètes identifiés pour participer aux GP.

ou

✓ Avoir participé aux Championnats de France Elites 2023/2024.

et

✓ Avoir la médaille Or pour les individuels.

Les quotas restants seront attribués en fonction du French Ranking général de la fin de saison 2023/2024, catégorie par catégorie.

Pour la catégorie « couple artistique », en cas d'arrivée de nouveaux couples n'ayant pu réaliser des compétitions leur permettant d'être classé au French Ranking, un test pourra être organisé par la DTN 3 semaines avant au plus tard, avec présentation des deux programmes en situation de compétition.

Les couples constitués d'un patineur ou d'une patineuse étrangère qui ne seraient pas en possession du « Clearance certificate » délivré par l'ISU (dans le cas de patineurs soumis à release) à la date limite des inscriptions ne pourront participer aux Masters.



- **Pour la catégorie JUNIOR :**

- ✓ Être inscrit sur la liste des sportifs de haut niveau dans les catégories « Relève », « Senior » ou « Elite » au 1^{er} juillet 2024.

ou

- ✓ Les athlètes sélectionnés et remplaçants aux Grand -Prix Junior de la saison en cours ou, dans le cas de l'annulation de la série des GPJ, les athlètes identifiés pour participer aux GPJ.

ou

- ✓ Pour tout autre athlète, il faut :

- Être parmi les 3 premiers au Championnat de France Junior 2024 ;
- Être parmi les 3 premiers au Championnat de France Novice 2024 ;

et

- Avoir la médaille Vermeil pour les individuels.

Un patineur junior remplissant les conditions d'accès pour la catégorie Seniors, devra choisir la catégorie dans laquelle il participera.

Les quotas restants seront attribués en fonction du French Ranking de la fin de saison 2023/2024, catégorie par catégorie.

Pour la catégorie « couple artistique », en cas d'arrivée de nouveaux couples n'ayant pu réaliser des compétitions leur permettant d'être classés au French Ranking, un test pourra être organisé par la DTN 3 semaines, avant au plus tard, avec présentation des deux programmes en situation de compétition.

Les couples constitués d'un patineur ou d'une patineuse étrangère qui ne seraient pas en possession du « Clearance certificate » délivré par l'ISU (dans le cas de patineurs soumis à release) à la date limite des inscriptions ne pourront pas participer aux Masters.

➤ **En DANSE SUR GLACE :**

- **Pour la catégorie SENIOR :**

- ✓ Être inscrit sur la liste des sportifs de haut niveau dans les catégories « Relève », « Senior » ou « Elites » au 1^{er} juillet 2024.

ou

- ✓ Les athlètes sélectionnés et remplaçants aux Grand-Prix Senior ou, dans le cas de l'annulation de la série des GP, les athlètes identifiés pour participer aux GP.

ou

- ✓ Un des deux partenaires ayant participé à un Grand-Prix Junior en 2023 ou aux Championnats de France Elites 2023/2024 ;

Les quotas restants seront attribués en fonction du French Ranking Senior de la fin de saison 2023/2024 (puis du French Ranking Junior pour les couples qui montent en Senior).

Pour la catégorie danse, en cas d'arrivée de nouveaux couples n'ayant pu réaliser des



compétitions leur permettant d'être classé au French Ranking, un test pourra être organisé par la DTN 3 semaines avant, au plus tard, avec présentation des deux programmes en situation de compétition.

- **Pour la catégorie JUNIOR :**

✓ Être inscrit sur la liste des sportifs de haut niveau dans les catégories « Relève », « Senior » ou « Elite » au 1^{er} juillet 2024.

OU

✓ Les athlètes sélectionnés et remplaçants aux Grand-Prix Junior de la saison en cours ou, dans le cas de l'annulation de la série des GPJ, les athlètes identifiés pour participer aux GPJ.

OU

✓ Un des deux partenaires ayant participé à un Grand-Prix Junior au cours de la saison 2023/2024 pour les couples nouvellement constitués .

OU

✓ Pour tout autre athlète, il faut :

- Être parmi les 3 premiers couples au Championnat de France Junior 2024 ;
- Être parmi les 3 premiers couples au Championnat de France Novice 2024

Les quotas restants seront attribués en fonction du French Ranking Junior puis Novice pour les couples qui montent en Junior en fin de saison 2023/2024.

Les couples constitués d'un patineur ou d'une patineuse étrangère qui ne seraient pas en possession du « Clearance certificate » délivré par l'ISU (dans le cas de patineurs soumis à release) à la date limite des inscriptions ne pourront participer aux Masters.

Pour la catégorie danse, en cas d'arrivée de nouveaux couples n'ayant pu réaliser des compétitions leur permettant d'être classés au French Ranking, un test pourra être organisé par la DTN 3 semaines avant, au plus tard, avec présentation des deux programmes en situation de compétition.

Quotas maximums par catégorie pour la saison 2024 / 2025

		JUNIOR	SENIOR
Patinage Artistique	Femmes	12	12
	Hommes	12	12
	Couples	4	4
Danse sur Glace	Couples	12	5

Ordre de Passage

- Pour le programme court ou la danse rythmique, l'ordre de passage se fait en ordre inverse du ISU WORLD STANDING (WS) mis à jour au 25/09/2024.

- Pour ceux qui ne seraient pas classés au WS, en ordre inverse du French Ranking général de la fin de saison 2023/2024 pour le patinage artistique et en ordre inverse du French Ranking de la fin de saison 2023/2024 catégorie par catégorie en danse sur glace (senior puis junior puis novice).



- Pour les programmes libres ou danses libres, l'ordre de passage se fait en ordre inverse du résultat du programme court ou la danse rythmique.

Le DTN est le garant de l'application des règles de sélection et se réserve le droit de proposer ou de refuser l'inscription d'athlètes sur la base des performances réalisées et du potentiel avéré. Dans cette hypothèse, le DTN devra fournir un avis motivé.



II - CHAMPIONNATS DE FRANCE ELITES

Dates : Du 19 au 21 décembre 2024 - Lieu à déterminer

Critères de Participation :

✓ Être âgé de 14 ans minimum à la date du 1^{er} juillet précédent le Championnat * ;

* L'âge minimum passera à 15 ans pour les Championnats Elites 2025

✓ Sont sélectionné(e)s d'office les athlètes titulaires et remplaçants aux Grand-Prix Senior de la saison en cours ou, dans le cas de l'annulation de la série des GP, les athlètes identifiés pour participer aux GP.

Les places restantes seront attribuées aux patineur(se)s ayant réalisé le meilleur score technique **sur le programme LIBRE** lors des compétitions suivantes :

- A la coupe de l'ouverture 2024 (Patinage Artistique)
- A la coupe d'automne 2024 (Danse sur Glace)
- Aux Masters 2024 ;
- Lors des compétitions internationales inscrites au calendrier ISU jusqu'au 8 décembre 2024 inclus ;

Les quotas maximums pour les Championnats de France Elites et scores minimums sont fixés par le tableau ci-après (minimas actuels des Championnats d'Europe sous réserves de modifications par l'ISU).

		Quotas	Score Technique MINIMUM Sur le programme libre
Patinage Artistique	Hommes	12	46 points
	Femmes	12	42 points
	Couples	8	42 points
Danse sur Glace	Couples	10	48 points

Ordre de Passage

L'ordre de passage est établi selon les critères suivants :

- Pour le programme court ou la danse rythmique, l'ordre de passage se fait en ordre inverse du ISU WORLD STANDING (WS) mis à jour au 18/12/2024.
- Pour ceux qui ne seraient pas classés au WS, en ordre inverse du French Ranking général mis à jour au 18/12/2024.
- Pour les programmes libres ou danses libres, l'ordre de passage se fait en ordre inverse du résultat du programme court ou la danse rythmique.



Le DTN est le garant de l'application des règles de sélection et se réserve le droit de proposer ou de refuser l'inscription d'athlètes sur la base des performances réalisées et du potentiel avéré. Dans cette hypothèse, le DTN devra fournir un avis motivé.



III - COMPETITIONS INTERNATIONALES

Principes d'inscription :

La FFSG, sur proposition du DTN, est seule habilitée **à inscrire ou à déclarer forfait** des patineurs dans une compétition internationale du calendrier ISU.

Ces compétitions internationales permettent :

- aux patineurs à potentiel d'acquérir des points ISU ;
- aux patineurs de préparer les échéances importantes.

L'éventuelle prise en charge des dépenses engendrées par la compétition sera soumise à la DTN.

Dans le cadre d'une compétition qui ne serait pas prise en charge par la DTN, la FFSG fera uniquement les inscriptions administratives auprès de l'organisateur ou l'ISU.

La réservation des hôtels, des billets d'avion, est entièrement à la charge des patineurs ou des clubs concernés.

- Les inscriptions seront réalisées par la FFSG, et les frais d'inscription seront avancés par la FFSG. Une re-facturation de ces frais sera transmise aux clubs concernés une fois la date limite des inscriptions passée.
- La FFSG déterminera pour chaque compétition une date limite d'engagement.

Dans le cas où il y aurait des quotas inférieurs aux demandes, une commission mixte réunissant le(s) responsable(s) des disciplines PA et DG et les présidents des CSNPA et CSNDG répartiront les inscriptions en s'appuyant sur les classements ci-dessous par ordre de hiérarchie :

- ✓ Le World Standing ISU
- ✓ Les Championnats de France Elite 23/24
- ✓ Les Championnats de France Junior 2024
- ✓ Les Masters 2023 pour la 1^{ère} campagne et les Masters 2024 pour la 2^{ème} campagne
- ✓ Les Championnats de France Novice 2024
- ✓ Les Championnats de France Minime 2024

Dans le cas où il y aurait des quotas inférieurs aux demandes, la priorité sera donnée 2 fois maximum par patineur ou couple pour la 1^{ère} campagne et 1 fois pour la 2^{ème} campagne.

Campagne 1 : Les demandes d'inscription pour les compétitions internationales ayant lieu de juillet à décembre 2024 doivent parvenir à la DTN **au plus tard le 17/07 2024** (via le formulaire JOTFORM.)

⇒ Concerne les patineurs ayant réalisé les scores minima ou contenus techniques en 2023/2024.



⇒ Les patineurs ayant réalisé les scores minima ou contenus techniques à la Coupe de l'Ouverture, à la coupe de rentrée, à la coupe d'automne ou aux Masters 2024 peuvent s'inscrire à des compétitions internationales pour lesquelles les inscriptions sont encore en cours.

Ces patineurs seront inscrits en fonction des places disponibles restantes sur chacune des compétitions.

Campagne 2 : Les demandes pour les compétitions internationales ayant lieu de janvier à avril 2024 doivent parvenir à la DTN **au plus tard le 01/12/2024 en DG et le 15/12/2024 en PA**

⇒ Concerne les patineurs ayant validé les scores minima ou contenus techniques en 2023/2024 ainsi que ceux qui valideront leur score et/ou contenus techniques aux Masters, à la Coupe de l'Ouverture, à la coupe de rentrée, à la coupe d'automne 2024 et en Tournoi de France en novembre ou décembre 2024.

- **NB** : Il est primordial que les clubs inscrivent des choix A et B dans le formulaire JOTFORM afin de pouvoir gérer la redistribution des inscriptions si trop de demandes sont reçues par rapport aux quotas disponibles.

La DTN confirmera les compétitions retenues pour chacun des patineurs environ 15 jours avant la date limite des inscriptions.

FORFAITS

Tout forfait non signalé à la FFSG dans un délai de huit jours avant le début de la compétition (sauf accident ou maladie justifié par un certificat médical) sera sanctionné par une **amende de 200€ par forfait** et impliquera que le patineur soit retiré des listes de la compétition internationale suivante sur laquelle il était positionné.

Si un forfait, justifié ou non, survient après la date limite des inscriptions de la compétition souhaitée, les frais d'inscription ne seront pas remboursés par la FFSG.

Les inscriptions en Compétitions Internationales pour les catégories BASIC NOVICE, INTERMEDIATE NOVICE, ADVANCED NOVICE, JUNIOR et SENIOR sont soumises à conditions :

PATINAGE ARTISTIQUE :

✓ Les podiums des Championnats de France 2023/2024 de la catégorie Minime/Advanced Novice / Junior, le podium du Championnat de France Elites 2023/2024 **sont autorisés à faire une compétition internationale avant la Coupe de l'Ouverture et les Masters.**

Si annulation des Masters et de la Coupe de l'Ouverture, possibilité de faire une Compétition Internationale jusqu'au 1^{er} novembre 2024.

Après ces deux compétitions de rentrée ou après le 1^{er} novembre 2024, les athlètes auront accès aux compétitions internationales **à condition qu'ils aient rempli les critères exigés.**



Pour tous les autres athlètes

- ✓ Sur la saison 2024/2025, avoir été sélectionné sur des GP, GPJ ou **avoir participé** à la **Coupe de l'Ouverture ou aux Masters (campagne 1)**.
 - ✓ Si pas de participation à la Coupe de l'Ouverture ou aux Masters ; **Participer à un Tournoi de France en novembre ou en décembre 2024 (campagne 2)**.
- et
- ✓ **Avoir réalisé les minimas** exigés au cours de la **saison précédente** ou de la **saison en cours** (dames et messieurs : scores ou contenus techniques, couples : scores).

Les scores doivent être validés sur la catégorie visée ou inférieure (par exemple un patineur souhaitant participer à une compétition en junior peut valider son score en Novice ou en Junior mais pas Senior) sur les compétitions suivantes : compétition internationale, Masters, Coupe de l'Ouverture, TDF, Championnats de France.

Si annulation des GP, GPJ, des Masters et de la Coupe de l'Ouverture, seuls les scores et les contenus seront exigés. **Les sauts doivent avoir été validés sur une compétition** avec une majorité de GOE -1 au minimum.

Les critères peuvent être réalisés sur plusieurs compétitions.

	Catégorie France	Catégorie ISU	Contenus Techniques	Ou Score total
DAMES	MINIME	BASIC NOVICE	Double Flip ou Double Lutz	<u>35 pts</u> (libre)
	MINIME NOVICE	INTERMEDIATE NOVICE	Double Flip ou Double Lutz et combinaison double/double	<u>45 pts</u> (libre)
	MINIME NOVICE	NOVICE ADVANCED	Double Axel ou 1 triple	<u>90 pts</u> (short + libre)
	JUNIOR	ISU JUNIOR	Double Axel et 2 triples différents	<u>115 pts</u> (short + libre)
	SENIOR	ISU SENIOR	Double Axel et 3 triples différents	<u>130 pts</u> (short + libre)



	Catégorie France	Catégorie ISU	Contenus Techniques	Ou Score total
MESSIEURS	MINIME	BASIC NOVICE	Double Flip ou double Lutz	<u>35 pts</u> (libre)
	MINIME NOVICE	INTERMEDIATE NOVICE	Double Flip ou double Lutz et combinaison double/double	<u>35 pts</u> (libre)
	MINIME NOVICE	NOVICE ADVANCED	Double Axel ou 1 triple	<u>85</u> (en 24/25) pts (short + libre) <u>90</u> (en 25/26) pts (short + libre)
	JUNIOR	ISU JUNIOR	Double Axel et 3 triples différents	<u>120 pts</u> (short + libre)
	SENIOR	ISU SENIOR	Double Axel et 4 triples différents	<u>150 pts</u> (short + libre)

	Catégorie France	Catégorie ISU	Score Total
COUPLES	MINIME NOVICE	NOVICE ADVANCED	65 pts (short + libre)
	JUNIOR	ISU JUNIOR	95 pts (short + libre)
	SENIOR	ISU SENIOR	110 pts (short + libre)



DANSE SUR GLACE :

✓ Les podiums des Championnats de France 2023/2024 de la catégorie Minime / Novice, Junior, le podium du Championnat de France Elites 2023/2024 **sont autorisés à faire une compétition internationale avant la Coupe de Rentrée, les Masters et la Coupe d'Automne.**

Si annulation de la Coupe de Rentrée, des Masters et de la Coupe d'Automne, possibilité de faire une compétition internationale jusqu'au 1^{er} novembre 2024.

Après ces deux compétitions de rentrée ou après le 1^{er} novembre 2024, les athlètes auront accès aux compétitions internationales **à condition qu'ils aient rempli les critères exigés.**

Pour tous les autres athlètes

- ✓ Sur la saison 2024/2025, avoir été sélectionné sur des GP, GPJ ou **avoir participé** à la **Coupe de Rentrée ou aux Masters (campagne 1).**
- ✓ Si pas de participation à la Coupe de Rentrée, à la Coupe d'Automne ou aux Masters ; **Participer à un tournoi de France en novembre 2024 (campagne 2).**
- ✓ **Avoir réalisé les minimas** exigés au cours de la **saison précédente** ou de la **saison en cours.**

Les scores doivent être validés sur la catégorie visée ou inférieure (par exemple un patineur souhaitant participer à une compétition en junior peut valider son score en Novice ou en Junior mais pas Senior) sur les compétitions suivantes : compétition internationale, Masters, Coupe d'Automne, Coupe de Rentrée, TDF, Championnats de France.

Si annulations des GPJ, des Masters et de la Coupe d'Automne et de la Coupe de Rentrée, seuls les minimas, les scores et les contenus seront exigés.

DANSE SUR GLACE	
BENJAMIN	Avoir réalisé 36 points en score total
MINIME	Avoir réalisé 60 points en score total
NOVICE	Avoir réalisé 90 points en score total
JUNIOR	Avoir réalisé 110 points en score total
SENIOR	Avoir réalisé 130 points en score total

Les demandes reçues en dehors des délais ne seront pas prises en compte.

Le DTN est le garant de l'application des règles de sélection et se réserve le droit de proposer ou de refuser l'inscription d'athlètes sur la base des performances réalisées et du potentiel avéré. Dans cette hypothèse, le DTN devra fournir un avis motivé.



IV - GRAND PRIX JUNIOR

Quotas :

Quotas 2024 / 2025	
Messieurs	7
Dames	6
Couples	8
Danse	14

Critères d'âge :

Basés sur les règles générales de l'ISU 2024.

Principes de sélection : cf. Règles Générales de Sélection.

Les conditions à valider pour pouvoir participer au test du mois de juillet sont les suivantes :

✓ Avoir réalisé par 1 fois, au cours de la saison 2023/2024, un score supérieur ou égal à :

	TOTAL
Dames	130 points
Messieurs	140 points
Couples	100 points
Danse	110 points

ou

✓ Pour les patineurs ou couples qui n'ont pas validé les scores, ou qui changent de partenaire, présenter les contenus techniques en stage, par vidéo, ou sur protocole au **plus tard au 15 juin 2024 :**

- Dames : **4 triples sauts** différents validés, pirouettes niveau 4, séquence de pas niveau 3
- Messieurs : **5 triples sauts** différents validés, pirouettes niveau 4, séquence de pas niveau 3
- Couples : 1 double saut lancé validé, double saut en parallèle validé, porté niveau 3
- Danse : Séquence de pas ou pattern de niveau 2 / autres éléments de niveau 4

NB : Les patineurs classés dans un Top 10 aux Championnats du Monde Juniors ou dans un Top 10 aux JOJ de la saison 2023/2024 sécurisent 2 quotas pour les GPJ de la saison 2024 / 2025. Néanmoins la présence aux tests de sélection GPJ ainsi qu'aux différents regroupements nationaux reste obligatoire.

Blessure : en cas de blessure justifiée par le médecin fédéral, la DTN en tiendra compte le cas échéant.

Rappel : Ces sélections font partie des regroupements nationaux, ainsi toute requête d'absence doit impérativement passer par une demande écrite de dérogation exceptionnelle à la DTN.



Les sélections en GPJ (1 et 2), pourront être validées suite aux performances réalisées lors du test de sélection :

- *Prise en compte du contenu technique des deux programmes réalisés en entier en situation de compétition :*
 - *Dames :*
 - *Programme court : Triple Flip + pirouettes niveau 3 minimum*
 - *Programme libre : 4 triples sauts différents tentés dans le programme en entier (et/ou validés lors des entraînements)*
 - *Pour être sélectionnable à un 2^{ème} GPJ : une combinaison triple / triple doit être tentée dans le programme en entier (et/ou validée lors des entraînements)*
 - *Messieurs :*
 - *Programme court : Triple Flip + pirouettes niveau 3 minimum*
 - *Programme libre : 5 triples sauts différents tentés dans le programme en entier (et/ou validés lors des entraînements)*
 - *Pour être sélectionnable à un 2^{ème} GPJ : une combinaison triple / triple doit être tentée dans le programme en entier (et/ou validée lors des entraînements)*
 - *Couples :*
 - *Double saut lancé / Double twist / Double parallèle*
 - *Portés montés en niveau 3 – Possibilité de n'exécuter qu'un seul des deux portés lors du programme libre (le porté allégé devra être présenté lors des entraînements)*
 - *Pirouette montée en niveau 4*
 - *Pour être sélectionnable à un 2^{ème} GPJ : un triple saut en parallèle ou un triple saut lancé doit être tenté dans un programme en entier (et/ou validé lors des entraînements)*
 - *Danse sur glace :*
 - *Séquence de pas en niveau 2*
 - *Autres éléments (hors pattern) montés en niveau 4*
- *Prise en compte des éléments de présentation*

La participation à un 2^{ème} GPJ est conditionnée par l'atteinte de l'objectif suivant :

- *Avoir atteint, sur le premier GPJ le score total minimum ci-dessous :*

	TOTAL
Dames	<u>135 points</u>
Messieurs	<u>160 points</u>
Couples	<u>110 points</u>
Danse	<u>125 points</u>



- S'il y a plus de patineurs qui ont atteint les scores minimums que de quotas disponibles pour un 2^{ème} GPJ, la DTN sélectionnera selon l'analyse des performances de chacun des patineurs.
- Si les scores pour un 2^{ème} GPJ ne sont pas réalisés, la DTN analysera les performances afin de déterminer ou non l'attribution du 2^{ème} quota.

Patinage Artistique et Danse sur Glace

Ce chemin de sélection et les étapes de qualification s'inscrivent dans le cadre du calendrier international fixé par l'ISU*.

**Sous réserve des modifications ISU*

Calendrier

Du 28 au 31 août 2024	ISU Junior Grand Prix (couple)	Riga /LAT
Du 04 au 07 septembre 2024	ISU Junior Grand Prix (couple)	Ostrava / CZE
Du 11 au 14 septembre 2024	ISU Junior Grand Prix	Bangkok / THA
Du 18 au 21 septembre 2024	ISU Junior Grand Prix (couple)	Ankara / TUR
Du 25 au 28 septembre 2024	ISU Junior Grand Prix (couple)	Gdansk / POL
Du 02 au 05 octobre 2024	ISU Junior Grand Prix	Ljubljana / SLO
Du 09 au 12 octobre 2024	ISU Junior Grand Prix	Wuxi / CHN

Le DTN est le garant de l'application des règles de sélection et se réserve le droit de proposer ou de refuser l'inscription d'athlètes sur la base des performances réalisées et du potentiel avéré. Dans cette hypothèse, le DTN devra fournir un avis motivé.



V - GRAND-PRIX SENIOR

Critères d'âge

Basés sur les règles générales de l'ISU.

Quotas et critères internationaux de sélection

Principes de Sélection : cf. Règles Générales de Sélection.

Les sélections pour les quotas restants après la commission d'attribution des Grands Prix (7-8 juin 2024) seront finalisées à l'issue de l'évaluation d'une compétition internationale obligatoire définie par la FFSG et ayant lieu avant le 15 septembre 2024.

Une communication sera publiée par la FFSG suite aux décisions prises lors de la commission d'attributions des Grands Prix.

La participation aux Grands Prix, sauf dérogation accordée par le DTN, se fera en fonction des critères définis par la Commission d'attribution des Grands Prix de l'ISU.

Calendrier

Du 18 au 20 octobre 2024	ISU Grand Prix	Allen (Texas) / USA
Du 25 au 27 Octobre 2024	ISU Grand Prix	Halifax / CANADA
Du 01 au 03 novembre 2024	ISU Grand Prix	Angers / FRANCE
Du 8 au 11 novembre 2024	ISU Grand Prix	Tokyo / JAPON
Du 15 au 17 novembre 2024	ISU Grand Prix	Helsinki / FINLANDE
Du 22 au 24 novembre 2024	ISU Grand Prix	Chongqing / CHINE

Critères ISU

Le score total minimum exigé par l'ISU pour participer aux Grands Prix est le 3/5^{ème} du score du Champion du Monde 2024 dans chacune des disciplines, soit :

TOTAL	
Dames	133,77
Messieurs	200,26
Couples	132,93
Danse	133,32

- Les athlètes français qui participent au Grand Prix organisé en France sont soumis aux critères exigés par l'ISU.



Le DTN est le garant de l'application des règles de sélection et se réserve le droit de proposer ou de refuser l'inscription d'athlètes sur la base des performances réalisées et du potentiel avéré. Dans cette hypothèse, le DTN devra fournir un avis motivé.



VI - CHAMPIONNATS DU MONDE JUNIOR

Dates : Du 24 février au 02 mars 2025 à Debrecen (Hongrie)

Quotas

Quotas 2024/2025	
Messieurs	2
Dames	2
Couples	2
Danse	2

Critères d'âge :

Basés sur les règles générales de l'ISU 2024.

Principes de sélection : cf. Règles Générales de Sélection.

Critères et conditions requis en vue d'une sélection aux Championnats du Monde Juniors :

- ✓ La participation au **Championnat de France Juniors** est **obligatoire** (Sauf pour les participants aux Championnats d'Europe de la saison en cours). Les sélections seront confirmées à la suite du championnat. Seules des absences pour blessure ou maladie validées par la commission médicale de la FFSG peuvent être étudiées.
- ✓ La commission de sélection s'appuiera sur les critères suivants afin de déterminer la liste nominative :
 - Avoir réalisé les minimas ISU lors de la saison précédente ou en cours* **dans la catégorie Junior**

SCORES MINIMUM ISU MONDE JUNIOR		
TOTAL ELEMENT SCORES		
	SP/RD	FS/FD
MESSIEURS	25	44
DAMES	25	40
COUPLES	23	34
DANSE	24	38

*Sous réserve de modifications ISU

- Avoir validé les minimas FFSG **une fois en compétition internationale au cours de la saison 2024/2025 dans la catégorie JUNIOR * / ****



SCORES MINIMUM FFSG MONDE JUNIOR		
TOTAL SEGMENT SCORES		
	SP/RD	SCORE TOTAL
MESSIEURS	58	164
DAMES	51	132
COUPLES	40	115
DANSE	53	131

*jusqu'à la date limite des inscriptions (cf. announcement ISU)

** les scores à valider pourront être réévalués suite aux modifications de l'ISU

Nb. : les scores du programme court et total peuvent être réalisés **sur deux compétitions différentes**

- Analyse des confrontations directes. (La FFSG se réserve le droit d'imposer des confrontations entre les patineurs concernés)
- Analyse des performances réalisées et de l'évolution du patineur sur les événements suivants au cours la saison 2024 / 2025 :
 - Grand-Prix Junior
 - Masters
 - Compétitions Internationales en catégorie Junior (minimum 2 en DG)
 - Championnats de France Élites
 - Championnats de France Juniors ou Europe
 - Regroupements Nationaux
- Analyse du niveau d'expérience acquis en compétitions internationales de référence (Europe, Monde, Monde Junior),

Dans le cas où moins de patineurs ont réalisé les minimas FFSG qu'il y a de quotas disponibles, la commission de sélection analysera les performances de chacun afin de déterminer ou non leur éventuelle sélection.

Dans le cas où il n'y a pas de compétitions en début de saison, proposition d'organiser un regroupement sur deux ou trois jours, à la fin du mois de janvier, au cours desquels les éléments, ci-dessous, seront pris en compte :

- Entraînements
- Présentation des deux programmes en situation

Le DTN est le garant de l'application des règles de sélection et se réserve le droit de proposer ou de refuser l'inscription d'athlètes sur la base des performances réalisées et du potentiel avéré. Dans cette hypothèse, le DTN devra fournir un avis motivé.



VII - CHAMPIONNATS D'EUROPE

Dates : Du 27 janvier au 2 février 2025 – TALLINN (Estonie)

Quotas :

Quotas 2024/2025	
Messieurs	2
Dames	2
Couples	2
Danse	3

Critères d'âge :

Basés sur les règles générales de l'ISU 2024.

Principes de sélection : cf. Règles Générales de Sélection.

Critères et conditions requis en vue d'une sélection aux Championnats d'Europe :

✓ La participation aux **Masters** et au **Championnat de France Elites est obligatoire**. Seules des absences pour blessure ou maladie validées la commission médicale de la FFSG peuvent être étudiées.

La commission de sélection s'appuiera sur les critères suivants afin de déterminer la liste nominative :

- Avoir réalisé les minimas ISU lors de la saison précédente ou en cours* **dans la catégorie SENIOR**

SCORES MINIMUMS ISU EUROPE		
TOTAL ELEMENT SCORES		
	SP/RD	FS/FD
MESSIEURS	28	46
DAMES	25	42
COUPLES	25	42
DANSE	30	48

*Sous réserve de modifications ISU



- Avoir validé les minimas FFSG **une fois en compétition internationale au cours de la saison 2024/2025 dans la catégorie JUNIOR ou SENIOR * / ****

SCORES MINIMUMS FFSG EUROPE TOTAL SEGMENT SCORES		
	SP/RD	SCORE TOTAL
MESSIEURS	68	195
DAMES	54	153
COUPLES	49	136
DANSE	62	156

*jusqu'à la date limite des inscriptions (cf. announcement ISU)

** les scores à valider pourront être réévalués suite aux modifications de l'ISU

- Analyse des confrontations directes. (La FFSG se réserve le droit d'imposer des confrontations entre les patineurs concernés)
- Analyse des performances réalisées et de l'évolution du patineur sur les événements suivants au cours la saison 2024 / 2025 :
 - Grand Prix Junior
 - Grand Prix
 - Masters
 - Compétitions Internationales Challengers en catégorie Seniors
 - Championnats de France Élites
 - Regroupements Nationaux
- Analyse du niveau d'expérience acquis en compétitions internationales de référence (Europe, Monde, Monde Junior),

Dans le cas où moins de patineurs ont réalisé les minimas FFSG qu'il y a de quotas disponibles, la commission de sélection analysera les performances de chacun afin de déterminer ou non leur éventuelle sélection.

Dans le cas où il n'y a pas de compétitions en début de saison, proposition d'organiser un regroupement sur deux ou trois jours, à la fin du mois de janvier, au cours desquels les éléments, ci-dessous, seront pris en compte :

- Entraînements
- Présentation des deux programmes en situation



Le DTN est le garant de l'application des règles de sélection et se réserve le droit de proposer ou de refuser l'inscription d'athlètes sur la base des performances réalisées et du potentiel avéré. Dans cette hypothèse, le DTN devra fournir un avis motivé.



VIII - CHAMPIONNATS DU MONDE

Dates : Du 24 au 30 mars 2025 à Boston (USA)

Quotas :

Quotas 2024/2025	
Messieurs	2
Dames	1
Couples	1
Danse	2

Critères d'âge :

Basés sur les règles générales de l'ISU 2024

Principes de sélection : cf. Règles Générales de Sélection.

Critères et conditions requis en vue d'une sélection aux Championnats du Monde :

- ✓ La participation aux **Masters** et aux **Championnats de France Élites est obligatoire** (Sauf blessure). Seules des absences pour blessure ou maladie validées par la commission médicale de la FFSG peuvent être étudiées.

La commission de sélection s'appuiera sur les critères suivants afin de déterminer la liste nominative :

- Avoir réalisé les minimas ISU lors de la saison en en précédente ou en cours * **dans la catégorie SENIOR** :

SCORES MINIMUMS ISU MONDE		
TOTAL ELEMENT SCORES		
	SP/RD	FS/FD
MESSIEURS	34	64
DAMES	32	53
COUPLES	29	46
DANSE	<u>35</u>	<u>52</u>

*Sous réserve de modifications ISU



- Avoir validé les minimas FFSG **une fois en compétition internationale au cours de la saison 2024/2025 dans la catégorie JUNIOR ou SENIOR * / ****

SCORES MINIMUMS FFSG EUROPE		
TOTAL SEGMENT SCORES		
	SP/RD	SCORE TOTAL
MESSIEURS	78	213
DAMES	60	173
COUPLES	56	158
DANSE	68	168

*jusqu'à la date limite des inscriptions (cf. announcement ISU)

** les scores à valider pourront être réévalués suite aux modifications de l'ISU

- Analyse des confrontations directes. (La FFSG se réserve le droit d'imposer des confrontations entre les patineurs concernés)
- Analyse des performances réalisées et de l'évolution du patineur sur les événements suivants au cours la saison 2024 / 2025 :
- Grand Prix Junior
 - Grand Prix
 - Masters
 - Compétitions Internationales Challengers en catégorie Seniors
 - Championnats de France Elites
 - Regroupements nationaux
- Analyse du niveau d'expérience acquis en compétitions internationales de référence (Europe, Monde, Monde Junior),

Dans le cas où moins de patineurs ont réalisé les minimas FFSG qu'il y a de quotas disponibles, la commission de sélection analysera les performances de chacun afin de déterminer ou non leur éventuelle sélection.

Dans le cas où il n'y a pas de compétitions en début de saison, proposition d'organiser un regroupement sur deux ou trois jours, à la fin du mois de janvier, au cours desquels les éléments, ci-dessous, seront pris en compte :

- Entraînements
- Présentation des deux programmes en situation

Le DTN est le garant de l'application des règles de sélection et se réserve le droit de proposer ou de refuser l'inscription d'athlètes sur la base des performances réalisées et du potentiel avéré. Dans cette hypothèse, le DTN devra fournir un avis motivé.



IX – JEUX MONDIAUX UNIVERSITAIRES

Dates : Du 14 au 19 janvier 2025 à Turin (Italie)

Quotas :

Quotas 2024/2025	
Hommes	1
Dames	1
Couple Artistique	0
Danse sur Glace	2

Conditions d'éligibilité :

- Être né entre le 01/01/2000 et le 31/12/2007
 - Avoir la nationalité française (ou un des deux partenaires en danse)
 - Participer aux Championnats de France Elites et à, au minimum, une compétition internationale senior ISU
- ✓ La commission de sélection s'appuiera sur les critères suivants afin de déterminer la liste nominative :
- ⇒ Analyse des confrontations directes.
 - ⇒ Analyse des performances réalisées et de l'évolution du patineur ou du couple sur les événements suivants au cours la saison 2024/ 2025 :
- Championnats de France Elites
 - Compétitions Internationales Senior ISU (jusqu'au 15 décembre 2024)

Le DTN est le garant de l'application des règles de sélection et se réserve le droit de proposer ou de refuser l'inscription d'athlètes sur la base des performances réalisées et du potentiel avéré. Dans cette hypothèse, le DTN devra fournir un avis motivé.



X – FESTIVAL OLYMPIQUE DE LA JEUNESSE EUROPEENNE

Dates : Du 9 au 14 février 2025 à Bakuriani (site de Batumi, Géorgie)

Quotas :

Quotas 2024/2025	
Homme	1
Dame	1

Conditions d'éligibilité :

- Être né entre le 01/07/2008 et le 30/06/2010
 - Avoir la nationalité française
 - Participer aux Masters Junior et à, au minimum, une compétition internationale Junior ISU
-
- ✓ La commission de sélection s'appuiera sur les critères suivants afin de déterminer la liste nominative :
 - ⇒ Analyse des confrontations directes.
 - ⇒ Analyse des performances réalisées et de l'évolution du patineur ou du couple sur les événements suivants au cours la saison 2024 / 2025 :
 - Masters Junior
 - Compétitions Internationales Junior ISU (jusqu'au 15 décembre 2024)

Le DTN est le garant de l'application des règles de sélection et se réserve le droit de proposer ou de refuser l'inscription d'athlètes sur la base des performances réalisées et du potentiel avéré. Dans cette hypothèse, le DTN devra fournir un avis motivé.